

Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2007

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que «le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état de travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente».

En 2007, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie à deux reprises : le 24 mai et le 25 octobre.

A) Le 24 mai, la Commission a examiné les dossiers suivants :

- * le rapport d'activités 2006 du Services de l'Eau
- * le rapport d'activités 2006 du Service de l'Assainissement
- * le rapport sur la gestion future de l'Opéra Théâtre.

Les discussions relatives aux deux premiers rapports ont porté essentiellement sur la baisse de la consommation d'eau tant par les particuliers que par les industriels, la qualité et le prix de l'eau, sur l'avancement des travaux du bassin d'orage de Vieilley. Les services concernés ont répondu aux questions posées par les associations.

Le rapport sur la gestion future du Théâtre de Besançon a suscité des questions relatives au statut des personnels du théâtre et au contenu de la programmation.

La Commission s'est prononcée favorablement sur ces trois rapports.

B) Le 25 octobre, la Commission a examiné les rapports suivants :

- le rapport relatif aux modalités de gestion future des centres de loisirs : projet de délégation de service public
- les rapports d'activités 2006 des services délégués suivants :
 - * Camping de Chalezeule
 - * Casino de la Mouillère
 - * Centre de Kinésithérapie et Balnéothérapie de la Mouillère
 - * Centre Equestre
 - * Crématorium et opérations funéraires
 - * Opéra-Théâtre
 - * Réseau câblé
 - * Chauffage urbain de Planoise
 - * Citadelle
 - * Distribution publique du gaz.

Concernant la gestion future des centres de loisirs, les discussions ont porté sur les modalités juridiques de gestion des centres de loisirs, il a été proposé de recourir à une délégation de service public.

La Commission a émis un avis favorable sur chacun des rapports présentés.

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan 2007 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.